L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE 31 MAI 1885.

La folie et la civilisation.

Dans une communication faite à la Société d'anthropologie de Bordeaux et reproduite par la *Revue sanitaire de Bordeaux et du Sud-Ouest*, M. le docteur Taguet établit que les races primitives ont dû être à l'abri de la folie, l'uniformité des actes comportant nécessairement l'uniformité de la pensée. Selon lui, cette immunité s'étendrait de nos jours aux tribus guerrières de l'Afrique et de l'Australie, à la plupart des peuplades de l'Asie, aux Lapons, en Europe, et aux Esquimaux, en Amérique, qui ont conservé les caractères physiques et psychiques des races nomades primitives d'où ils descendent.

L'influence du climat, de la nourriture et des mœurs qui entretient dans un statu quo perpétuel les descendants des races primitives auraient une action plus nuisible, plus délétère sur l'espèce humaine, qui par une régression morbide, est arrivée insensiblement à s'éloigner du type perfectionné ; moins favorisée que les animaux, la famille humaine, abandonnée à elle même, ne remonterait pas à l'état primitif et tomberait dans une dégradation progressive jusqu'au jour où elle disparaîtrait. L'auteur considère l'état de l'atmosphère, la pureté des eaux, une alimentation insuffisante, comme secondaires dans la production du crétinisme, alors qu'il fait jouer le rôle principal à une conformation vicieuse du crâne qui s'oppose au jeu régulier des fonctions cérébrales. C'est encore à des modifications physiques, telles que l'étroitesse de la base du crâne, la déformation de la voûte palatine, du pavillon de l'oreille, l'atrophie, la mauvaise conformation des organes génitaux, qu'il attribue l'imbécilité innée.

M. Taguet veut que toute révolution sociale, politique ou religieuse qui fait reculer la civilisation des peuples diminue le nombre des cas de folie, et il cite à l'appui de sa thèse le peuple grec, qui compte actuellement le moins d'aliénés de tous les peuples de l'Europe, alors que la folie sous toutes ses formes était commune en Grèce lorsque Athènes était le berceau de la civilisation, des arts, des sciences et des lettres, et les musulmans d'Europe, d'Afrique et d'Asie chez lesquels l'immunité de la folie reconnaît des causes physique et des causes morales qu'il énumère avec détails. Il établit, en outre, que la folie n'est, le plus souvent, que le reflet des sensations intimes des peuples, de leurs préoccupations, de leurs croyances.

La Grèce antique attribue la folie aux démons, la Grèce de Platon aux divinités de l'Olympe et aux maladies du cerveau ; cette dernière étiologie reste seule avec les progrès de la civilisation. Puis survient la décadence de tous les peuples de l'Orient et de nouveau les démons, les puissances infernales du christianisme s'emparent de notre pauvre cerveau. Nul philosophe, nul médecin ne songe à invoquer des causes physiques ou morales. Il faut arriver aux auteurs romains, Arétée et Galien, cent soixante cinq ans après Jesus-Christ, pour voir, enfin, la folie se débarrasser de la superstition qui s'attache à son origine et rentrer dans la classe des maladies purement cérébrales.

L'invasion des barbares fait reculer la civilisation romaine, et de nouveau la folie n'est plus considérée que comme une manifestation de la colère céleste. Pendant tout le moyen âge et les premiers temps modernes, il n'y a place qu'à une seule variété de folie : la démonomanie, qui, par une contradiction étrange, a son minimum d'intensité en pleine Renaissance. La monomanie du suicide constitue l'affection dominante de la Révolution, le délire des grandeurs celle du premier empire, le délire érotique lui succède et correspond à l'école dite romantique.

De nos jours, trois affections qui accapare la scène pathologique : 1° le délire des persécutions, qui emprunte sa modalité aux grandes découvertes du siècle : l'électricité, le magnétisme et le téléphone, reconnaissant comme cause, outre l'hérédité, une éducation vicieuse, les revers de la fortune, la jalousie, un besoin de jouissances de toutes sortes qui est le propre de notre époque ; 2° l'hystérie développée et entretenue par une nourriture insuffisante, l'amour du plaisir, le théâtre, et par la culture dont elle est l'objet depuis quelques années ; 3° la paralysie générale, qui est actuellement notre folie nationale.

L'accès de toutes carrières à toutes les intelligences, dit M. Taguet, a ouvert des horizons nouveaux et développé des appétits, des tendances ambitieuses qu'un petit nombre de personnes peuvent satisfaire, d'où l'ennui, le découragement, les préoccupations morales, qui conduisent presque toujours à des excès alcooliques ou vénériens. Ajoutez à cela une activité de plus en plus remuante, sorte de chorée morale qui ne laisse aucun repos à l'esprit et conduit fatalement à une fatigue cérébrale caractérisée plus spécialement par de l'insomnie, des céphalalgie, des idées bizarres qui, en s'accentuant, roulminent à un véritable délire.

Voici les conclusions du mémoire de M. Taguet :

1° La folie demande, pour se produire, certaines résections intellectuelles dont ne sont pas susceptibles les civilisations primitives.

2° Une conformation vicieuse du crâne, innée ou acquise, détermine rarement la folie proprement dite, alors qu'elle est une cause des plus fréquentes de l'idiotie, de l'imbécillité et de l'épilepsie.

3° La folie suit les oscillations de la civilisation des peuples, augmente et diminue avec elle.

4° Elle n'est, le plus souvent, que le reflet des idées politiques et religieuses du temps, de telle sorte que son histoire se confond avec celle des peuples.

5° Trois affections absorbent presque complètement, de nos jours, la scène pathologique : le délire des persécutions, l'hystérie et la paralysie générale.

Les conseils de revision sont en train de tenir leurs séances en France.

Dans une petite ville de l'Est, les ouvriers d'un bourg des environs arrivent conduits par leur maire et crottes jusqu'à l'échine.

Le sous-préfet, qui préside le conseil, interpelle le magistrat municipal :

—Beaux hommes, monsieur le maire, très beaux hommes, vos administrés, plus beaux assurément que les chemins de votre canton.

—Dame ! monsieur le sous-préfet, réplique le paysan, c'est que nos gars, voyez-vous, c'est moins qui les faisons, tandis que nos chemins, ce sont les cantonniers de votre administration.

Bourcan est parti pour la Vendée aux premières nouvelles de l'éruption. Il s'installe pour monter au cratère dans le chemin de fer funiculaire.

—La fumée du volcan est bien gênante !

—C'est vrai, monsieur, lui répond un employé, mais il a été impossible de faire entrer le volcan dans le compartiment des fumeurs !

M. G. Robineau, ancien secrétaire d'Edmond About, raconte, sur l'auteur de *Tolla*, une anecdote qui peint l'homme :

Sur sa propriété de la Schittenbach, près Saverne, il avait fait inscrire le mot *Amicis*.

Un jour—c'était en 1869—une bonne entre dans le cabinet d'About et le prévient qu'une demi-douzaine de soldats du 84e faisaient du vacarme sur la terrasse et demandaient à boire. Ils avaient pris la devise pour un enseigne.

Une singulière idée passa par la cervelle du maître de la maison. Il décrocha le tablier de la servante en relevant un des coins, et se présenta en demandant à ces messieurs ce qu'il fallait leur servir.

—Du vin blanc— et de la Comète !

Il alla à sa cave et revint avec deux bouteilles de vin de Molsheim, son meilleur.

Il remplit lui-même les verres de ses prétendus clients qui, tous enfants, l'invitèrent à trinquer avec eux et daignèrent l'interroger sur l'état de son petit commerce.

—Et les affaires, ça va-t-il ?

—Court comme vous avez, quand on est si loin de la ville, il faut se contenter de peu.

—Faneux, ton vin ! Apporte donc encore une paire de fioles.

Il envoya quelques bouteilles par la servante avec ordre de leur dire que, quand le aurait fait, que la maison n'était pas une auberge, mais que M. Edmond About serait content de recevoir de temps en temps leur visite.

Il y a là encore une lettre charmante adressée à M. Camille Gruau, qui se préparait en ce moment à Saint-Cyr. About attendait un fils, qu'on devait appeler Michel et qui devait être militaire.

Il annonce ainsi l'événement au jeune Gruau :

Grand moucheron,

Michel a complètement raté sa carrière militaire attendu qu'il s'appelle Germaine.

La petite est née cette nuit, elle se porte bien et la maman est tout à fait fortissante. Valentine voulait m'envoyer à Strasbourg pour chercher son ami Camille.

Tout à toi :

EDMOND ABOUT.

"Esprit et bonté, quoi qu'en ait dit, vont parfaitement ensemble," fait observer à ce propos notre confrère Jean des Gaules.

L'*Union malouine et dinanaise* donne les détails suivants sur un terrible drame qui vient de se passer à bord d'un des navires de Saint-Malo, France :

Le brick l'Adour entrait dans le port de Saint-Malo, ayant ses pavillons en berne, sa lisse rapiécée, ses canots enlevés et son mât de perroquet cassé.

Bientôt, on apprenait de la bouche des hommes de l'équipage une de ces terribles histoires dont la mer fend les marins trop souvent victimes.

Le 15 avril, vers midi, le navire fut assailli par une tempête effroyable. Au moment où l'équipage, composé de quarante-deux hommes, se disposait à prendre son repas, une lame formidable balaya l'arrière du navire, emportant du même coup trois canots fixés à leurs potences, l'homme qui se trouvait à la barre, et les cinq hommes d'équipage à ce moment sur le pont.

La vague avait passé sur le navire avec une telle impétuosité, raconte un des matelots, que tout l'équipage était emporté s'il n'était resté en place.

Un des six hommes enlevés par la vague, aide-cuisinier, fut rejeté sur le pont, par le mouvement de la mer, quelques secondes après, il avait un poignet fracturé.

Le cuisinier trempait la soupe, au moment de la bourrasque. Le nommé Bouvet, âgé de onze ans, venait de recevoir de ses mains une soupière destinée aux hommes de service. Il fut arrêté au passage par le second qui, le tirant par l'oreille, lui dit : "Tu vas le faire enlever, donne la soupière à un autre."

L'aide-cuisinier lui prit la soupière des mains, arrivait sur le pont, au moment où passait la vague, et fut enlevé par la mer.

L'*Adour* était commandé par le capitaine Isidore Roulin de Trivagon, il allait faire la pêche sur la côte ouest de Terre-Neuve.

Nous n'avons même pas à nous préoccuper de laisser des gilets de flanelle à nos descendants, puisque la jeune Amérique vient de trouver le moyen de faire la laine avec du bois! Merveilleux pays-où, déjà, les roues des wagons se font en papier !

On se servait déjà de fins copeaux de bois, pour les emballages, pour la confection de certains matelas ; on s'en servait, même, pour confectionner des chiffons, destinés à nettoyer les machines.

Les déchets de bois de tout genre peuvent servir à la fabrication de la laine de bois, et les machines qui la produisent peuvent, selon la finesse qu'on veut obtenir, en débiter jusqu'à 450 kilogrammes par jour.

Dans la literie, la bourellerie et la tapisserie, la laine de bois est, après le crin, la matière la plus élastique ; elle est même préférable à toute autre, lorsqu'elle provient de bois résineux, en ce qu'elle n'absorbe pas l'humidité, et éloigne les insectes.

La langue boulevardière.

Quelqu'un s'est amusé à faire une macédoine de toutes les expressions étranges et quelquefois absurdes que les journaux du boulevard ont introduites dans la langue française, ou du moins dans la leur.

Voici comment on écrit dans certains bureaux de rédaction de Paris :

"J'ai dîné hier avec deux crayons connus, trois de nos fusils les plus flus, une vieille culotte de peau, deux flûtes célèbres, un violon des plus sympathiques, deux robes qui honorent la magistrature, une forte platine du barreau et deux ou trois pilers de café.

"J'ai l'honneur de vous inviter pour demain avec un rude lapin, deux pots à tabac, une véritable girouette, plusieurs mauvaises langues, un panier percé, deux ételles du petit cercle, plusieurs fruits secs et deux vieux débris.

"Une bonne fourchette a composé le menu. Un puits de science fournira les rafraîchissements.

"Rien à dire !"

Et cela n'est presque pas une charge !

Un paysan est venu à Paris pour assister à un concours d'orphéonistes.

Se sentant un vif appétit, il entre chez un traiteur et s'assied à l'une des tables. Le garçon lui apporte la carte, la première qu'il ait jamais vue. Il la repousse en ces termes.

—Je ne tiens pas à lire en ce moment : apres dîner, plutôt.

On signe à Marseille de la frontière afghane :

—Quelle est votre opinion sur la guerre anglo-russe !

—La situation est bien définie : les Russes vont prendre la clef d'Hérat, et l'Angleterre est raclée.

Le marquis de Rottinsec saute tout joyeux au cou d'un de ses amis :

—Mon cher, je viens de faire une heureuse.

—Comment cela ?

—Ch voulait me marier avec une délicieuse jeune fille..... et je refuse !

La formule de la célèbre pommade de Dupuytren, pour faire repousser les cheveux, vient de nous être révélée de source certaine.

On prépare de vaccinique avec 150 parties de moelle de bœuf, 60 de baume Nerval, 1 d'extrait de cantharide, et 4 d'alcool à dix degrés.

On parfume à volonté.

Mlle P.... avait invité, hier, l'un de ses admirateurs à déjeuner. A l'heure dite, le monsieur arrive, ponctuel comme un protêt.

La demoiselle n'était pas là, mais elle avait laissé un petit papier musqué, sur lequel le jeune homme lut, avec terreur, ces deux phrases étranges :

"Je suis robin. Tue des jeunes rats en matadan."

Il s'est enfui épouvanté.

Discours du "Grand Français" à sa réception académique, d'après le *Journal des libraits* :

—Lesseps-moi tranquisthme, vous me faites Suez !

LES TRIBUNAUX COMIQUES.

LE PORTRAIT DE SAVARI.

Le plus mauvais cas dans lequel il soit possible de se placer pourrait être expliqué d'une façon au moins vraisemblable, avec un peu d'imagination, d'habitude ou au moins de réflexion.

C'est ce qui faisait dire, un jour, à un prévenu placé dans un cercle vicieux par les questions du président : Remettez mon affaire à huitaine, je trouverai un avocat qui vous expliquera ça clairement.

Sans qu'il y ait lieu de recourir à l'habileté d'un défenseur, on peut admettre qu'un prévenu, s'il se donnait la peine de *plaider sa défense*, avant de comparaître devant ses juges, pourrait souvent se tirer d'affaire.

A la vérité, en matière de flagrants délits, on n'a guère le temps de réfléchir, et d'ailleurs, la plupart des voleurs, par exemple, espérant toujours n'être pas découverts, négligent de chercher, avant de faire leur coup, l'explication à fournir au besoin.

Il est juste de reconnaître que, le coup étant souvent inspiré par une occasion inattendue, la précaution prise à propos d'une chose imprévue serait le comble de la prévoyance.

Voilà justement pourquoi Savari, prévenu du vol d'un tableau que, quelques instants avant, il ne songeait guère à s'approprier, est si mal gardé à carreau pour sortir d'embarras. Comme la toile représente un monsieur, il dit pour sa défense : Messieurs, c'est mon portrait.

M. le président.—Votre portrait !

Du brocanteur (à la barre).—Elle est bien bonne !

Le prévenu.—Comment! elle est bonne? Je vous dis que c'est mon portrait, que mon propriétaire m'a fait vendre avec mes meubles, il y a douze ans, pour cinq ou six termes que je devais.

M. le président, au brocanteur.—Que vous a dit le prévenu quand vous l'avez acheté ?

Le brocanteur.—Il a dit qu'il regardait le tableau pour l'acheter.

Le prévenu.—Eh bien, oui.

M. le président.—Est-ce à votre porte qu'il le regardait ?

Le témoin.—Oh ! à plus de vingt pas.

Le prévenu.—Parce que là, il y avait un endroit clair, et que, devant chez vous, il faisait noir comme un nègre ; à preuve, il y avait un tas de passants qui s'arrêtaient pour regarder ce que je regardais ; tellement qu'il y a un garçon pâtissier qui a dit en voyant le portrait : Oh ! c'te trompette ! qu'à ce moment-là, je l'essuyais avec le pan de mon paletot, et qu'alors, une fois essuyé, j'ai bien reconnu mon portrait.

Le brocanteur.—Je l'ai apporté, le voilà ! (Il tire le portrait d'une enveloppe.) Le tribunal peut voir.

Le prévenu.—Ça vient de ce qu'il ne ressemble pas, parce que voilà : il y a quinze ans qu'il est fait ; qu'avant vu, un jour, à une porte, un portrait qui c'était une enseigne, dont il y avait, au-dessous écrit : Ressemblance complète, trente francs ; demi-ressemblance, vingt francs ; air de famille, dix francs ; et j'avant le moyen que de dix francs, je me suis fait faire un air de famille. Mais ces messieurs doivent voir que ça y est ; seulement, il a quinze ans de moins.

M. le président.—Peu importe le sujet du tableau ; ce tableau est la propriété du plaignant.

Le prévenu.—Je vas pas à l'encontre ; seulement que je le regardais.

Le Tribunal délibère.

Le prévenu.—Tenez, à preuve, mon signe de beauté que j'ai là.... Il y est, on peut voir.

Le Tribunal condamne le prévenu à deux mois de prison.

Le prévenu.—Comment ! quand il y a la preuve de mon signe de beauté ?

C'est, du reste, la seule trace de beauté que présente le modèle du fameux tableau.

TRANQUILLE COMME BAPTISTE.

Il faut croire qu'il y a eu, autrefois, un nommé Baptiste dont la tranquillité était extraordinaire, puisqu'il a donné lieu à un proverbe ; mais enfin, aucun ouvrage ne fait mention de cet homme si difficile à émouvoir, et, comme tous les proverbes, celui qu'il a inspiré reste sans explication.

Contentons-nous donc de dire de quiconque possède la qualité en question, qu'il est tranquille comme Baptiste, certain que nous sommes, d'ailleurs, qu'on ne nous en demandera pas plus long, et voilà, suffisamment présenté au lecteur, un gaillard dont nous ne savons et n'avons pas à savoir le nom, puisqu'il ne s'agit point ici de rendre compte de l'affaire qui l'amène sur le banc de la police correctionnelle, et qu'il n'a raison d'être dans notre compte rendu que comme acteur d'intermède.

Pour le mêler plus aisément à ce qui va suivre, appelons-le, tout simplement, Baptiste, et on va voir que ce nom du type de la tranquillité lui est donné à juste titre, puisque, quel que soit le délit dont il aura à répondre, ce qui l'intéresse et le préoccupe n'est pas sa comparution devant la justice.

Le tribunal juge les suites d'un désaccord survenu entre deux cousines ce que M. Prudhomme appelait des dissensions intestinales).

Les deux parentes sont mariées et assistées de leurs maris, qui n'ont pas l'air d'être cousins. L'une a donné un soufflet à l'autre, et celle-ci s'est portée partie civile avec l'autorisation de son mari. Quant au mari de la prévenue, si nous avons dit qu'il assiste sa femme, ce n'est pas légèrement parlant, c'est comme simple intéressé dans la réparation pécuniaire qui va être réclamée.

M. le président, à la plaignante.—Combien demandez-vous de dommages-intérêts ?

La plaignante.—Cent écus.

Une voix d'homme (dans l'auditoire). —De rente, le sucre et le savon.

M. le président.—Qui est-ce qui se permet de troubler l'audience ?

La prévenue.—Mon mari.

M. le président.—Nous l'engageons à se taire, sinon nous le ferons sortir.

Le mari de la plaignante.—Bravo !

M. le président.—Veuillez également vous taire !

Le mari de la prévenue.—Bravo !

M. le président.—Gardes ! faites sortir cet homme !

Le mari de la plaignante.—C'est bien fait !

M. le président.—Faites sortir également celui-ci.

On expulse les deux cousins ; mais il reste les deux cousines.

M. le président.—Appelez un témoin !

Une femme, sur le banc des prévenus, jette un cri.

La femme, (désignant Baptiste, son voisin de banc)—C'est cet homme-là qui me pince.

Baptiste indique d'un geste calme qu'il ne sait ce qu'on veut lui dire. L'incident est vidé.

Le témoin est appelé à la barre. Il parle du nez, et c'est bien pour dire qu'il parle de quelque chose, car il ne sait rien.

M. le président.—Connaissez-vous ces deux femmes ?

Le témoin.—Ah ! oui

M. le président.—Connaissez-vous leur caractère ?

Le témoin.—Ah ! vous savez.... les femmes, on ne connaît jamais bien leur caractère.... A moins d'être leur mari.... et encore ! Ainsi, j'ai la mienne, il y a dix-huit ans que nous sommes mariés.... La femme (sur le banc, à Baptiste)—Ah ça, est-ce que vous allez recommencer?

Baptiste renouvelle, avec calme, la mimique ci-dessus.

M. le président.—C'est intolérable !

Un second témoin est à la barre, et prête serment.

M. le président.—Que savez-vous ?

Le témoin.—Voilà : madame a donné une giffle à madame ; du reste, je n'y étais pas.

M. le président.—Alors, comment savez-vous cela ?

Le témoin.—Je le sais de réputation, comme tenant la gifle de quelqu'un qui le savait.

Le témoin qui le sait est appelé.

La voisine de Baptiste.—Décidément, voulez-vous me donner la paix ? (Au tribunal) Messieurs, cet homme-là que je ne connais pas, vient de me prendre la taille et de me dire des pornographies à l'oreille.

Baptiste, toujours calme, continue à exprimer son étonnement.

M. le président.—Qu'on place cet homme au bout du banc !

Baptiste est conduit à l'endroit indiqué, et pendant ce temps, le témoin qui le sait s'est avancé.

—Voilà la chose, dit-il : Madame, qui est l'accusée ici présente, son mari lui avait donné une broche en *émétique* (prononcez bien! amétheyste). Pour lors, sa cousine, qui est jalouse comme une taupe....

M. le président.—Tout cela est inutile. Avez-vous vu donner le soufflet ?

Le témoin.—Non, j'ai la vue basse comme une taupe.

M. le président.—Allez-vous asseoir.

Ici, nouvel incident relatif à Baptiste, qui se trouve placé auprès d'une autre femme.

La nouvelle voisine.—Ah ça, est-ce que vous allez recommencer avec moi ? ....(Au tribunal) Mais qu'est-ce que c'est que cet homme-là ?

Cette fois, malgré ses calmes et muettes protestations, Baptiste, sur l'ordre de M. le président est emmené.

Le témoin (revenant.)—Je ne l'ai pas vue, mais je l'ai entendue.

M. le président, à la plaignante.—Expliquez-vous sur les trois cents francs de dommages-intérêts.

La plaignante.—Mon mari avait expliqué ça, mais on l'a mis à la porte.

Le mari (au fond)—Je suis rentré, et si monsieur le président veut me permettre....

M. le président.—Rien !.... Retirez-vous !

Le témoin qui le sait (revenant).—Mais je peux vous dire que madame en a saigné comme une taupe.

Le Tribunal condamne la prévenue à vingt francs d'amende et vingt-cinq francs de dommages-intérêts, au milieu de l'indifférence générale créée par le départ de Baptiste.

LA CHASSE AUX FIACRES.

La physionomie générale de Paris a été quelquefois peinte, mais nous ignorons où elle décrite, la vie parisienne est quotidiennement traitée sous forme anecdotique par les chroniqueurs, et aucun observateur n'a songé encore à nous montrer la chasse aux voitures avec tous ses ennuis, ses périls et les épisodes souvent burlesques qu'elle fait naître les jours d'averses subites, ou à la sortie des théâtres, ou les soirs de dimanche, quand les chemins de fer de la banlieue ramènent trente ou quarante mille Parisiens ; dans toutes les occasions, enfin, où les sudits Parisiens, qui, en principe, ne veulent plus aller à pied, sont intraitables lorsque le cocher d'une voiture ne est justifié par la fatigue et la longueur de la route à parcourir par eux et leur famille.

On cite cet aphorisme d'un voyageur à une voisine de compartiment qui lui proposait l'échange de leurs places : "En wagon, il n'y a pas de galanterie, il n'y a que des coins." On ferait un joli *dire-réflexions* qui s'échangent et même des coups de poing qui s'échangent également entre piétons se disputant une voiture.

Tout le monde n'a pas la présence d'esprit de ce monsieur ouvrant la portière d'une voiture avancée près de lui, à son appel, voyant s'y installer un malin, entré par l'autre portière, invoquant vainement son droit de priorité et qui, désespérant d'obtenir raison du premier occupant, monte sur le siège du cocher, obtient son concours sur promesse d'un fort pourboire, et crie : "Au Panthéon !" pendant que l'intrus criait par le vasistas : "Faubourg du Martyrs. 36."

Le cocher prenant la route du Panthéon, force fut bien au voyageur de la rue des Martyrs de céder, avec force jurons, la voiture où il se carrait avec la satisfaction que donne une victoire nettement remportée.

Les choses se sont passées d'une façon moins spirituelle et moins pacifique entre les deux citoyens que voici aujourd'hui devant la police correctionnelle : l'un (M. Tavernier) comme plaignant, l'autre (M. Grégoire) comme prévenu.

Le combat singulier que se sont livré ces messieurs n'a eu pour champ, extrêmement clos, l'intérieur obscur d'un fiacre, il est assez difficile pour le Tribunal de connaître la vérité.

J'étais avec ma femme et ma belle-mère, dit M. Taverny ; une voiture passe, je hèle le cocher, il se dirige de notre côté, s'arrête devant nous. J'ouvre la portière et je vois monsieur qui entrait par l'autre portière et s'installait. Je lui dis : "Pardon, monsieur, j'ai arrêté cette voiture, elle est à moi.—Monsieur, me répond-il, une voiture est au premier occupant ; j'y suis, j'y reste ; de mot n'est pas de mon mais il explique admirablement ses paroles.

L'ironie ajoutée à la mauvaise foi, vous comprenez, messieurs, si je pouvais laisser ma femme et ma belle-mère s'en aller à pied, pendant que ce *quidam* s'en irait dans ma voiture.... J'ai donc tenté de le faire sortir de force.

Le prévenu.—J'ai apporté ma redingote, monsieur me l'a mise en guenilles.

M. le président.—Et vous l'avez brutalement frappé.

Le prévenu.—Il y a eu échange de coups ; ménagez ma santé à la gorge, je me défends.

On entend le cocher.

M. le président.—Savez-vous qui a commencé de vos deux voyageurs ?

Le cocher.—Ah pour ça, j'ai entendu, mais on ne pouvait rien voir. Voilà : le monsieur qui m'avait appelé, voyant que l'autre qui n'était faufilé par l'autre portière ne voulait pas m'en aller, entre dans la voiture ; alors voilà un chahanneau une bousculade : "Vous êtes un muffe— et vous une fripouille !" Là-dessus, la voiture était secouée comme un prunier ; alors, vlan, une giffle.

M. le président.—Qui l'a donnée ?

Le cocher.—Ah ! je ne sais pas. Aussitôt, vlan ! une autre giffle, et puis vlan ! vlan ! je compte neuf giffes ; les deux femmes criaient comme des perdrix.

M. le président.—Et vous laissez battre ces deux hommes ?

Le cocher.—La voiture était à eux, et passé dix minutes, c'est à l'heure. A la neuvième giffle, v'là monsieur de plaignant qui est reparaît depuis, et une paire de claques qui sort de la voiture et lui fiche un grand coup de pied dans le.... Alors il était comme enragé ; la jeune dame lui disait : "Mon ami, allons-nous-en !—Non, criait-il, je veux l'étrangler ! Voyons, Alfred, criait la vieille dame, —Non, je ne recoupe pas." qu'il répond comme un lion rugissant. Là-dessus, il rentre dans la voiture, la vieille dame le tirait par son pantalon, la jeune criait : "A la garde !" Bref, les gifles recommencent : Vlan ! vlan ! vlan ! Cette fois j'en ai compté quatorze, l'une n'attendait pas l'autre, et la voiture manquait de chavirer ; mon cheval était secoué à tomber, la pauvre bête.

M. le président.—Et vous continuez à regarder cela tranquillement.

Le cocher.—La voiture était à eux, c'était à l'heure ; seulement je consolais les dames, leur disant que ça ne serait rien. Là-dessus, v'là encore le même qui ressaute de la voiture et la jambe qui lui relâche un grand coup de pied dans.... : alors j'ai grimpé sur mon siège et j'ai mené l'autre monsieur qui s'est très bien conduit à mon égard, il m'a donné 20 sous de pourboire ; moi, franchement, je crois que c'est l'autre qui avait tort, vu que les voitures, c'est au premier qui les attrape.

Le prévenu explique sa prise de possession de la voiture par le même raisonnement. Quant aux giffes, il affirme qu'il y eut échange à part égale.

Les curieux rassemblés autour de la voiture, et qui ont bien voulu servir de témoins au plaignant, en savent juste autant que le cocher.

Mais, enfin, le plaignant a un certificat du médecin qui constate de nombreuses contusions et une effusion de sang ; de sorte que M. Gingeolle a été condamné à 50 francs d'amende et à 100 francs de dommages-intérêts.

Lorsqu'on donne un payement un billet de la Banque de France, une pièce d'or ou d'argent et qu'on entend dire que le billet vous revenir, on est, très souvent, hésitant pour refuser ou accepter soit des monnaies étrangères, soit une grande quantité de monnaie de cuivre et de billon.

A ce sujet, la Cour de cassation de France a jugé : —1° On n'est pas obligé de recevoir, dans les payements, des monnaies étrangères, alors même qu'elles proviennent d'une puissance unie avec la France par une convention monétaire.

2. Des dispositions combinées des articles 2 et suivants du décret du 18 août 1810 et de la loi du 6 mai 1852, il résulte que nul ne peut refuser de la monnaie de cuivre et de billon tant que la quantité en est inférieure à cinq francs et qu'on est obligé, sous peine de contravention, de recevoir cinq pièces de un centime offertes en payment d'une somme de cinq centimes ;—3. L'article 5 de la loi du 25 mai 1864 établit que les pièces de 50 cent. et de 20 cent. ne peuvent être employées dans les paiements entre les particuliers que pour vingt francs et au-dessous.

On écrit, de Calcutta :

Une curieuse cérémonie a été accomplie, l'autre jour, à Travancore. Le maharajrah a été pesé contre une masse égale d'or pur, qui a été ensuite distribuée aux brahmes. Cette coutume, nommée "Tulathara", remonte à une haute antiquité. Elle n'est pas inconnue dans d'autres parties de l'Inde.

Naturellement, l'or n'est employé que dans le cas des personnes riches, les indigents, plus humbles se contentent de se peser contre des épices ou du grain. Dans le cas présent, le maharajrah pouvait peser neuf *stones* (environ 126 livres). Les Brahmnes, à ce que l'on dit, souhaitent pour remettre la cérémonie dans l'espoir que le maharajrah pèse encore plus longtemps. L'administration des phares d'Angleterre, viennent de prendre fin.

Le pétrole, le gaz et la lumière électrique ont été successivement essayés, et c'est ce dernier mode d'éclairage qui a prévalu.

Le pétrole et le gaz ont donné des résultats analogues ; leurs rayons lumineux ne dépassaient pas 12 kilom. 874. L'électricité triomphante atteint 23 kilom. 335, soit presque le double.

Dans les expériences faites sur la lumière électrique, on a employé les lampes à arc du système Mersiens. Leur puissance lumineuse spécifique est de 12,000 bougies, et même de 20,000 bougies en faisant passer par une seule lampe le courant de deux machines.

Les Anglais vont donc probablement remplacer leurs appareils à gaz et à pétrole par des lampes électriques pour l'éclairage des côtes de la Grande-Bretagne.

—Jean !

—Qu'est-ce qu'il y a ?

—On sonne.

—Bien, monsieur.

—Attends. Je n'y suis pour personne.

—Monsieur ne sait donc pas....

—Quoi !

—Les tailleurs sont en grève.

C'est différent. Je reçevrai.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches, et non statistiques de coton nous viennent du New Orleans Cotton Exchange).

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLEANS.

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1500 balles, comprenant 50 balles après 2.30 p. m. hier.

Le marché est facile.

Les cotons tachés sont de ¼ à ⅜c plus bas que les cotons blancs

Délivrés sur contrats, — balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7 15/16	7 15/16	8
Ordinary	8 1/16	8 1/16	9
Good Ordinary	9 15/16	10 15/16	10
Low Middling	10 3/16	10 3/16	10¼
Middling	10 7/16	10 7/16	10⅜
Good middling	10 11/16	10 11/16	10⅝
Middling Fair	11	11	11 1/16
Fair	11 7/16	11 7/16	11½

FUTURS.

Vendredi.

Inactif.			
Mai	à —	juin 10.47 à 10.49 ; juillet 10.60 à 10.61, août 10.69 à 10.70, septembre 10.27 à 10.28, octobre 9.97 à 9.99, novembre 9.86 à 9.87, décembre 9.87 à 9.88, janvier 9.95 à 9.96, février 10.10 à — mars — à —	

Les ventes comprennent 1 100 balles.

MARCHES DIVERS.

Vendredi à midi le middling était coté : à la Nouvelle Orléans à 10 7/16 à Galves ton à 10 9/16, à Mobile 10⅜ à Savannah à 10⅜ ; à Charleston à 10⅜ à 10 13/16 à Wilmington à 10⅜ à Norfolk à 10 11/16, à Baltimore à 11 5/16, à New York à 10 15/16, à Boston à 11⅛ ; à Philadelphie à 11⅛, à Memphis à 10⅜ ; à Augusta à 10⅝ à ⅞, à Cincinnati à 10⅞ et à St Louis à 10⅞.

MARCHE DE NEW-YORK.

Calme.

Cotos.		
Ordinary	8 11/16.	Good Ordinary 9 15/16.
Strict Good Ordinary	10 3/16.	Low Middling 10⅜.
Middling	10⅝.	Middling Uplands 10 15/16.
Orleans	11⅛.	Middling Texas 11⅛

FUTURS

Vendredi.

Inactif.			
Mai	—	juin 10 34 à 10 35, juillet 10 46 à 10 47, août 10 57 à 10 63, septembre 10 63 à 10.69, octobre 10.38 à 10.39, novembre 10.24 à 10 25, décembre 10 25 à 10 26, janvier 10 34 à 10.35, février 10 42 à 10.44.	

MOUVEMENT DU COTON.

REÇUS NET—A la Nlle Orléans, depuis le 1er septembre 1.500.000 balles, même temps l'année dernière 1.506.066 balles, à tous les ports des Etats Unis 4.690.776 balles, même temps l'année dernière, 4.710.172 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle Orléans depuis le premier septembre 1.280.006 balles, même temps l'année dernière 1.290.149 balles, de tous les ports des Etats Unis 3.643.114 balles, même temps l'année dernière, 3.593.498 balles

STOCKS—A la Nouvelle Orléans 86.195 balles, même temps l'année dernière 106.878 balles, dans tous les ports des Etats Unis 449.523 balles, même temps l'année dernière, 473.175 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE

Fermes

Cotos—5 15/16d pour le Middling Uplands, 6d pour le Middling Louisiana.

FUTURS.

1 p m —	Fermes	Nominal

MARCHE DU HAVRE.

Calme et facile Vendredi

Cotos—7¼fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 7¾fr pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MÉLASSE.

Nos cotes du sucre représentent le marché en gros sur la cave.

SUCRE—Ferme pour le open kettle et très ferme pour le centrifuge.

Ventes 215 barils et 41 boucauts de sucre et 25 barils de mélasse.

OPEN KETTLE

Choice	—	
Strictly prime	—	
Prime	—	Nominal
Fully fair	—	
Good fair	—	
Fair	—	
Good common	4⅜ à 5⅜	
Common	—	
Inferior	4 à —	

CENTRIFUGALS—

Plantation granulated	— à —	
Off granulated	— à —	
Choice white	— à —	
Off white	6⅝ à 6 7/16	
Gray off white	— à —	
Choice yellow clarified	5¾ à —	
Prime yellow	5⅝ à 6	
Off yellow	5⅜ à 5⅝	
Seconds	4⅞ à 5⅜	

MÉLASSE—Centrifugal stables et en forte demande avec un stock limité.

Fancy	—	
Choice	—	
Strict prime	—	
Good prime	—	
Prime	—	Nominal.
Good fair	—	
Fair	27 à 32	
Good Common	—	
Common	—	

CENTAL—RIFUG

Choice	—	
Strictly prime to prime	26 à 33	
Good common and common	23 à 25	
Inferior	17 à 22	

SIROP—à —

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ CLEAN—Calme.

Choice	nominal
Prime	5⅛ à 5⅜
Good	5⅛ à —
Fair	5⅛ à 5⅜
Ordinary	4 à 4½
Common	3½ à 4⅛
No 2	2⅝ à 2⅞

RIZ BRUT—Nominal aux prix suivants (Les cotes ci dessous sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent 25 à 50c par cent de plus.

Au dehors de la Bourse le riz poli est coté à $14.00 à 15.00 la tonne et le sou $12.00 à 13.00

##